



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE, FERME-NEUVE, KIAMIKA, LAC-DES-ÉCORCES, LAC-DU-CERF, LAC-SAINT-PAUL, MONT-LAURIER, MONT-SAINT-MICHEL, NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN, NOTRE-DAME-DU-LAUS, SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES ET SAINTE-ANNE-DU-LAC

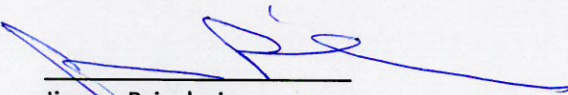
Aux contribuables des susdites municipalités

AVIS PUBLIC

Soyez avisé que conformément aux directives des autorités gouvernementales, la prochaine séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, se tiendra le mercredi 9 septembre 2020, 19h00, ainsi que les suivantes au bureau administratif situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne pourra accepter, comme public, plus de deux (2) personnes. S'il y a plus de deux (2) personnes qui désirent être sur place, ceux-ci se verront interdire l'accès à la salle du conseil et un compte rendu détaillé des discussions sera fait par écrit et mis en ligne sur le site Internet de la Régie au www.ridl.ca.

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions, par écrit, à l'adresse suivante dg@ridl.ca et ce, le jour de la séance régulière, avant 16h00, le Directeur général en fera la lecture lors de la rencontre.



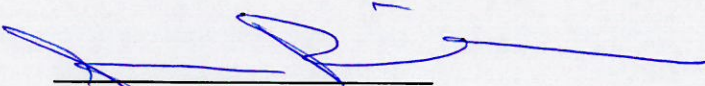
Jimmy Brisebois
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION – SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 SEPTEMBRE 2020 ET LES SUIVANTES

Je, soussigné, résidant à Mont-Laurier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, à l'endroit désigné par courriel, entre 13h et 14h soit :

- Sur le site Internet de la Régie au www.ridl.ca
- Babillard à l'entrée situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-sixième jour d'août 2020.



Jimmy Brisebois
Directeur général

Les procédures mentionnées plus haut peuvent être sujet à changement et ce, selon les directives de la santé publique du Québec.